Dépôt PREFECTURE DE VALENCE
Date de réception de l'AR: 19/12/2024
026-252601307-20241218-DEL_2024_04-DE

Syndicat Mixte
Rivière Drôme
& ses affluents

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de membres présents : 18
Quorum du vote : 16
Nombre de membres votants : 18
Date de convocation : 4/12/2024

DELIBERATION N°04
DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 18 DECEMBRE 2024

INTERET COMMUN

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit décembre à dix-huit heures, un Comité syndical s'est réuni à Die, sous la présidence de Gérard CROZIER.

Conseil Départemental : Mme. Martine CHARMET et MM. David BOUVIER et Daniel GILLES
Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme : Mme. Dominique MARCON, MM. Jean-Louis BAUDOUIN (suppléant), Jean-Philippe ROCHE et Frédéric TRON
Communauté des communes du Diois : MM. Pascal BAUDIN, Alain BONNARD (suppléant), André GIRARD, Gérard PERDRIX et Daniel ROLLAND
Communauté de communes du Val de Drôme : MM. Robert ARNAUD, Philippe CHAVE, Gérard CROZIER, René ESTEOULLE, Francis FAYARD, Jean-Marc PEYRET

Autres présents :
SMRD : Mmes Nelcy CHIROL, Anne GANGLOFF, Caroline JEANJEAN, Claire PETITJEAN et MM. David ARNAUD
CCVD : Mme Sara FREY

Etaient excusés :
Conseil Départemental : Mmes Françoise CHAZAL (suppléante), Nathalie ZAMMIT (suppléante), MM. Jacques LAEGAILLERIE et Éric PHELIPPEAU
Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme : Mme Agnès FOUILLEUX, MM. Christophe LEMERCIER, Gille MAGNON, Franck MONGE et Jean-Pierre POINT
Communauté de communes du Diois : Mmes Anne-Line GUIRONNET, Catherine PELLINI (suppléante) et Dominique VINAY.
Communauté de communes du Val de Drôme : Mme Régine CHALEAT, MM Claude AURIAS, Gilbert CHAREYRON, David GARAYT, Jean SERRET, Cyrille VALLON, Gérard GAGNIER (suppléant).

OBJET : DEMANDE DE FINANCEMENT DES POSTES POUR L'ANNEE 2025

Le Président rappelle que les postes de chargé(e)s de mission et de technicien(ne)s feront l'objet d'une aide financière, de la part de l'Agence de l'eau et pour certains de l'Etat, au titre de l'année 2025.

Les principales missions confiées à ces postes seront :

- la direction pour un chargé de mission/Directeur ;
- l'animation du SAGE et de son pôle pour un chargé de mission ;
- l'animation de la GEMAPI et de son pôle pour un chargé de mission ;
- la réalisation, le suivi des actions et la mise en œuvre opérationnelle de la GEMAPI et du SAGE pour trois chargé(e)s de mission et trois technicien(ne)s ;
- la communication pour une chargée de mission.

Au niveau du plan de financement possible :

- l'Agence de l'eau alloue une aide maximale, attribuée aux missions, en fonction de son XIIème Programme d'intervention, de 50% à 70% de la dépense (salaires et charges) complété d'un forfait calculé sur la base d'un coefficient 1,3 pour prendre en compte les frais de fonctionnement ;
- L'État via le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) et le Fonds Vert

Dépôt PREFECTURE DE VALENCE
Date de réception de l'AR: 19/12/2024
026-252601307-20241218-DEL_2024_04-DE

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- AUTORISE le Président à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès de l'Agence de l'eau et de l'État pour l'année 2025 ;
- AUTORISE le Président à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président du SMRD
Gérard CROZIER

SYNDICAT MIXTE DE LA
RIVIÈRE DRÔME ET
SES AFFLUENTS